



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UNION EUROPÉENNE  
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

**ARRETE MODIFICATIF N° 2015-302-0005 A L'ARRETE FEADER  
N° 2014286-0020/DAAF DU 13/10/2014 PORTANT MODIFICATION  
DE LA RAISON SOCIALE DU BENEFICIAIRE AU TITRE D'UNE ACTION  
D'INFORMATION ET DIFFUSION DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET DE  
PRATIQUES NOVATRICES, CONSEIL ET ASSISTANCE AUX AGRICULTEURS  
DANS LE CADRE DU PDR DE LA GUYANE  
DISPOSITIF D'AIDE N° 111 B DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA GUYANE  
AXE 1 « AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES SECTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS »**

N° de dossier OSIRIS : 1111 14 D 973 000006  
*N° mesure* *Année de création* *Zone géographique* *Code géographique* *N° automatique incrémenté*

Nom du bénéficiaire : **AAG – Association Aquacole de Guyane**

Libellé de l'opération : **conseil et assistance aux aquaculteurs de Guyane**

Service instructeur : Service économie agricole et forestier – Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane

VU l'arrêté préfectoral n° 2014286-0020/DAAF du 13/10/2014 ;

## Arrête :

### ARTICLE 1 :

L'identification du demandeur est annulé et remplacé par :

**Association Aquacole de Guyane.**

### ARTICLE 2 :

Les pièces constitutives du présent arrêté modificatif sont :

- Le présent document ;
- L'arrêté initial.

Fait à Cayenne, le **17/06/2015**

Le Préfet de la Région Guyane et par délégation,  
Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Cachet :

signé

Xavier VANT